

Référence à
rappeler

N° du contrat : 01288
Occupant : M DIDIERE JEAN-PAUL OU CHRISTINE

Adresse du
lieu desservi :

20 Avenue DE LA REPUBLIQUE
SALON DE COIFFEUR
46130 BIARS SUR-CERE

SGC DE SAINT CERE
4 PLACE BOURSEUL
46400 SAINT CERE

SIRET : 21460029800050

Bureau ouvert du lundi au vendredi
de 8h à 12h30 et de 13h15 à 17h30
Fermé le JEUDI APRES-MIDI

Tél : 05-65-39-74-33
Fax : 05-65-10-90-29
E-mail : mairiebiars@wanadoo.fr

5885-000108-0001-2

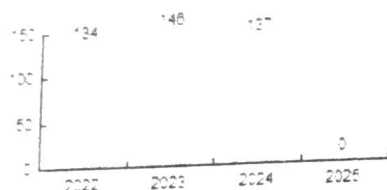
M DIDIERE JEAN-PAUL OU CHRISTINE
20 AVENUE DE LA REPUBLIQUE
SALON DE COIFFURE
46130 BIARS-SUR-CERE

Facture estimative n° 2025 / 530 du 29/04/2025

Eau

Voici la présentation simplifiée de votre facture		Détail au verso
Votre consommation d'eau		41 m ³
Prix TTC du litre d'eau (hors abonnement) :		0,00179 €
		Montants
Abonnement		17,50
Autres taxes		6,86
Consommation		73,19
Total de la facture		97,55

Historique de consommation



Montant total à payer avant le 02/06/2025

97,55 €

espèces (dans la limite de
06) ou en carte bancaire.
ni du présent avis, auprès
n buraliste ou partenaire
éé (liste consultable sur le

w.impots.gouv.fr/portail/paie
nt proximité

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le créancier à
envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte
conformément aux instructions du créancier. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque
selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de
remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un
prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous
pouvez obtenir auprès de votre banque. Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA
ponctuel. Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant
indiqué.

DATE et LIEU

SIGNATURE

M DIDIERE JEAN PAUL OU CHRISTINE
20 AVENUE DE LA REPUBLIQUE
SALON DE COIFFURE
46130 BIARS SUR CERE

TIP SEPA

Référence Unique de Mandat : TIPSEPA0460241330000000000000053025

ICS : FR36ZZ538779

Référence : 4 FC 25 000000000000530 Q 105 44

Montant : 97,55 €

Créancier : EAU DE BIARS SUR CERE

CENTRE D ENCAISSEMENT DES
FINANCES PUBLIQUES
TSA 73980
92894 NANTERRE CEDEX 9

Joindre un relevé d'identité bancaire

133110500252 DIDIERE JEAN PAUL

941133000175 311500000000000005300460244903706

9755

Point de consommation	N° série compteur	Estimé le	Ancien index	Index dépose	Index rempl.	Nouvel index	Conso. en m3
2594	36856	29/04/2025					41
Consommation totale estimée (30% de la consommation précédente)							41

Consommation facturée (m3) 41

Détail de votre facture	Tarif	Quantité	Prix unitaire	Montant TTC
Distribution de l'eau				
Forfait abonnement	2025		17,50000	17,50
Consommation	2025	41 m3	1,30000	53,30
Organismes publics				
Forfait participation raccordement Thezels-Lavaysse	2025		2,64000	2,64
Forfait renforcement Thezels-Lavaysse	2025		4,22000	4,22
Consommation eau potable (agence de l'eau)	2025	41 m3	0,32000	13,12
Performance des réseaux d'eau potable (agence de l'eau)	2025	41 m3	0,07000	2,87
Prélèvement sur la ressource eau (agence de l'eau)	2025	41 m3	0,09500	3,90
Total de votre facture				97,55
Montant total à payer				97,55

Extrait de titre exécutoire en application de l'article L.252 A du livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions du décret n° 66-624 du 19 août 1966, modifié par décret n°81-362 du 13 avril 1981, relatif au recouvrement des produits des collectivités et établissements publics et locaux.

VOIES DE RECOURS
Dans le délai de deux mois suivant la notification du présent acte (Art. L. 1617-5 du Code des Collectivités Territoriales), vous pouvez contester la somme mentionnée en saisissant le Tribunal Judiciaire ou le Tribunal Administratif compétent selon la nature de la créance. Si vous souhaitez être assisté d'un avocat et si vous remplissez les conditions fixées par la Loi N° 91-647 du 10 Juillet 1991, vous pouvez bénéficier de l'aide juridictionnelle. Vous devez en formuler la demande auprès du Tribunal de Grande Instance.

RENSEIGNEMENTS : si vous vous interrogez sur le décompte ou la mise à votre charge des sommes dues, ou encore, si vous estimez qu'une erreur a été commise, adressez-vous au service des eaux de la Commune de Biers sur Cère.

DIFFICULTES DE PAIEMENT : en cas de difficultés pour régler la somme qui vous est réclamée, adressez-vous, muni de justificatifs de votre situation, au comptable du Trésor Public chargé du recouvrement :

Centre des Finances Publiques de Saint-Céré
4 Place Bourseul
46400 SAINT-CERE
Tél : 05.65.38.17.78

MOYENS DE PAIEMENT A VOTRE DISPOSITION

Par TIP SEPA : Datez et signez le TIP SEPA dans le cadre prévu à cet effet. Si la mention "JOIGNEZ UN RIB" figure sur le TIP SEPA, ou si vos coordonnées bancaires ont changé, n'oubliez pas de joindre un RIB ou IBAN sans utiliser de trombone ou d'adhésif, sans plier, sans agraffer et sans aucun autre document.

Par Chèque : à l'ordre du TRESOR PUBLIC, accompagné du volet TIP non signé et non agrafé, sans aucun autre document. Le tout est à envoyer à l'adresse mentionnée sur le TIP.

Par CARTE BANCAIRE : au guichet de la Trésorerie de Saint-Céré, muni de votre facture.

En NUMERAIRE : dans la limite de 300 euros ou en carte bancaire, muni du présent avis, auprès d'un buraliste ou partenaire agréé (liste consultable sur le site <https://www.impots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximite>).

Par VIREMENT BANCAIRE : sur le compte du comptable chargé du recouvrement en indiquant les références de votre facture.

BAN : FR64 3000 1002 46E4 6200 0000 073 BIC : BDFEFRPPCCT